



## Rapport sur le Baccalauréat 2016

### *Préambule*

L'APPEP renoue pour la deuxième année consécutive avec une longue pratique d'une enquête annuelle sur le Baccalauréat auprès des professeurs de philosophie ayant corrigé les épreuves écrite et orale de philosophie<sup>1</sup>. L'intérêt du public pour le Baccalauréat et, singulièrement, pour l'épreuve de philosophie confère à ses correcteurs une responsabilité particulière, qu'ils honorent par leur travail et leur professionnalisme. Conforme à la vocation d'une association professionnelle dont l'objet est la défense et le perfectionnement de l'enseignement de la philosophie, cette enquête de l'APPEP rassemble des données factuelles et des analyses émanant directement de professeurs au travail.

Le questionnaire comptait soixante-dix questions qui portaient sur tous les aspects de l'épreuve, depuis les convocations, jusqu'à la rémunération, en passant par le calendrier, les sujets, les commissions d'entente et d'harmonisation, etc. Il était disponible en ligne jusqu'au 15 octobre. L'APPEP remercie les professeurs de philosophie qui ont pris de leur temps pour y répondre avec précision. Le nombre et la richesse de leurs contributions garantissent le caractère significatif des résultats.

730 réponses ont été enregistrées. Par souci de fiabilité, les contributions très fragmentaires ou anonymes n'ont pas été retenues. 260 réponses ont donc été effectivement exploitées.

Certaines d'entre elles ont été regroupées en vue d'une meilleure lisibilité. Toutes font l'objet d'une synthèse, suivie des propositions de l'APPEP.

On trouvera en annexe l'ensemble des données chiffrées.

---

<sup>1</sup> [http://www.appep.net/mat/2016/01/APPEP\\_RapportBac2015.pdf](http://www.appep.net/mat/2016/01/APPEP_RapportBac2015.pdf)

## I - L'ANNÉE SCOLAIRE ET L'ÉPREUVE ÉCRITE

*Les trois premières questions relatives au travail de l'année scolaire et aux finalités de l'enseignement de la philosophie constituent la principale nouveauté de l'enquête 2016<sup>2</sup>. Elles ont donné lieu à des réponses remarquablement substantielles qui se recoupent souvent. Les réponses à la première et à la troisième question ont donc été traitées conjointement, afin de restituer leur cohérence et d'éviter les redondances. Pour les mêmes raisons, les réponses à la deuxième question sont intégrées au sixième point de ce rapport.*

### **1- Finalités et apport de l'enseignement de la philosophie**

Partant des finalités définies par le programme – favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement et lui offrir une culture philosophique initiale – les réponses convergent dans leur façon de déterminer la visée de l'enseignement de la philosophie. On met l'accent sur un travail à effectuer : conceptualiser, dégager l'essentiel d'une question, repérer des obstacles et des contradictions là où on croyait que tout allait de soi, identifier les présupposés et les enjeux d'une idée qui paraît évidente. On insiste sur ce que les élèves peuvent produire, même modestement : présenter clairement et précisément une idée complexe, construire une réflexion rigoureuse. On fait valoir les progrès réalisés dans l'année : le développement d'une pensée critique en dialogue avec elle-même et avec celle des autres, une consolidation des capacités d'analyse, de démonstration et d'argumentation, l'usage d'une « méthode d'enquête » qui fait droit à deux ou plusieurs hypothèses, à travers un mode de raisonnement « dialectique » ou « problématique ». Il est estimé que la confrontation directe aux textes philosophiques et l'appropriation de pensées maîtresses contribuent éminemment à la formation intellectuelle de l'élève.

En même temps qu'ils assument les exigences de leur enseignement et le travail à accomplir pour y satisfaire, les professeurs mettent en avant ce que leurs élèves apprennent effectivement tout au long de l'année scolaire, et font état de progressions, parfois sinueuses, et d'acquis consistants notamment en matière de conceptualisation d'exposition et de discussion.

### **2- Similitude d'exigences de la dissertation et de l'enseignement de la philosophie**

Cette attention portée simultanément aux finalités de l'enseignement de la philosophie et aux progrès effectifs des élèves se vérifie dans l'apprentissage de la dissertation. La dissertation associe des exigences méthodiques à la hardiesse d'une pensée inventive. Elle sollicite et forme l'esprit critique. Aussi est-elle considérée par une large majorité des professeurs comme un outil contraignant, mais efficace. En apprenant à mieux écrire, on se met plus au

---

<sup>2</sup> 1- Quel rôle tient dans votre enseignement et dans le travail de vos élèves la préparation à l'épreuve écrite du baccalauréat ?

2- Quelle place occupe dans votre enseignement et dans le travail de vos élèves la préparation à l'épreuve orale de contrôle du baccalauréat ?

3 - Quelle est pour vous la signification des épreuves de philosophie du baccalauréat au regard des finalités de l'enseignement de la philosophie en classes terminales ?

clair avec soi-même. Les contraintes formelles et méthodologiques qu'impose la dissertation font corps avec l'exigence philosophique d'une pensée personnelle maîtrisée et cohérente. D'un devoir à l'autre, les élèves peuvent vérifier les progrès accomplis et découvrir qu'ils sont capables par leur travail d'exposer leur pensée avec plus de rigueur et de précision.

C'est pourquoi la préparation à l'examen terminal tient le plus souvent un rôle majeur dans le travail de l'année, sans que le temps isolé pour l'apprentissage de la dissertation paraisse étranger au travail ordinaire. Rares cependant sont les professeurs qui conçoivent leur cours sur le modèle d'une dissertation, même s'il incombe au professeur comme à l'élève d'exposer librement une pensée personnelle prenant appui sur de grandes pensées et des repères conceptuels. Exceptionnelles sont les réponses condamnant un examen terminal qui phagocyterait l'enseignement en l'enfermant dans des contraintes étrangères à la liberté philosophique.

### **3- Obstacles et questionnements**

Le volontarisme lucidement assumé des professeurs de philosophie pour exercer leurs élèves à la dissertation se heurte à des difficultés qu'ils tentent de surmonter dans la solitude. Il est difficile d'organiser des devoirs sur table dans les temps de l'examen. Cette difficulté tient à la complexité des emplois du temps des élèves, à l'inégale bonne volonté des équipes pédagogiques et des directions d'établissement, mais aussi à l'incapacité d'un nombre croissant d'élèves d'utiliser les quatre heures dont ils disposent. En S, par exemple, un professeur de mathématiques n'est pas aisément convaincu de l'utilité de céder au professeur de philosophie deux heures de cours de mathématiques pour rendre possible un devoir de philosophie dans les temps de l'examen, quand une partie significative de la classe assure avoir terminé le devoir en moins de trois heures. Ce phénomène est accentué dans les séries technologiques. Il est également malaisé d'éviter les copier-coller dans les devoirs réalisés en temps libre. On souligne que la plupart des élèves sont incapables de produire des dissertations dès le début de l'année, car ils n'y sont peu ou pas préparés en amont. Aujourd'hui, une dissertation donnée dès les quinze premiers jours apparaît souvent démoralisante de sorte que des exercices préparatoires sont nécessaires. On regrette aussi un horaire insuffisant en S et en séries technologiques ainsi que des effectifs pléthoriques.

Les professeurs déplorent une charge de correction envahissante, compte tenu des effectifs et des horaires. Un professeur de philosophie qui n'a plus le temps et l'énergie de se ressourcer dans un travail de lecture, de réflexion et de discussion perd une part essentielle de sa pertinence pédagogique. On exprime aussi le regret que les notes obtenues à l'examen par ses propres élèves soient exagérément éloignées du niveau atteint en fin d'année et du travail fourni le long de l'année. Un décalage marqué entre les notes de l'année et celle de l'examen provoque parmi les élèves des déceptions et des incompréhensions d'autant plus fortes qu'eux-mêmes et leurs familles accordent une valeur non seulement arithmétique mais symbolique à la note en philosophie au baccalauréat. L'enseignement de la philosophie perd alors en crédibilité.

Ces difficultés conduisent des professeurs à relativiser l'importance de la dissertation, en rappelant que le but de l'activité philosophique, et conséquemment de l'enseignement de la philosophie, n'est pas de produire des dissertations. S'y ajoute la crainte que le souci de performance pour une épreuve normée envahisse le travail scolaire et développe un consumérisme au détriment de l'activité joyeuse de penser. Plus concrètement, l'accent est mis sur l'effort disproportionné pour faire assimiler un exercice scolaire ardu pour des élèves qui n'y sont plus préparés. Le constat est presque unanime s'agissant des épreuves actuelles

en séries technologiques, jugées inappropriées et, par là, paralysantes, démotivantes et dévalorisantes.

#### **4- Ancrage institutionnel et travail philosophique**

Nonobstant ces nuances et ces réserves, la préparation de l'épreuve de dissertation paraît en adéquation avec les finalités de l'enseignement de la philosophie. Trois autres raisons le confirment. D'abord, l'épreuve du baccalauréat est perçue comme un « fil de sécurisation » qui couronne un enseignement questionnant et aventureux. Cadre scolaire et pédagogique structurant, élément d'obligation légitime pour chacun dès lors qu'on est averti des attentes, l'épreuve terminale ancre institutionnellement l'enseignement de la philosophie, contribuant à la prise au sérieux du cours de philosophie.

L'enjeu symbolique, socio-économique et universitaire d'un diplôme national anonyme est également souligné. L'épreuve d'examen se place à l'interface du « grand dehors » et du contexte scolaire. Son existence force à prendre du recul avec les relations interpersonnelles propres au cadre scolaire, donnant à la classe terminale son statut d'année charnière.

Enfin, le travail de conceptualisation effectué en philosophie fait écho aux exigences d'un examen anonyme. Car il s'agit en philosophie d'apprendre à construire et exposer sa pensée de manière à être idéalement compris de tous : d'un proche comme d'un anonyme. En cela, le modèle de rigueur formelle et d'engagement personnel que constitue l'exercice de dissertation confirme le rôle irremplaçable de l'enseignement de la philosophie en classes terminales dans une République qui a besoin de citoyens critiques et responsables.

#### **5- Le sujet-texte**

La préparation à l'explication de texte (troisième sujet de l'épreuve écrite) est rarement mentionnée. Lorsque c'est le cas, elle apparaît comme un dérivé de la préparation à l'épreuve de dissertation (premier et deuxième sujets de l'épreuve écrite). Ou alors, on signale ses ambiguïtés et son inadaptation. La préparation au troisième sujet est exceptionnellement présentée comme un exercice exemplaire des finalités de l'enseignement de la philosophie.

## II - LE CALENDRIER ET LES COPIES

Le temps dévolu à la correction (10,8 jours en moyenne) est très insuffisant compte tenu du nombre élevé des copies (121 en moyenne). Selon les académies, le délai de correction peut varier de deux jours.

L'inégale répartition des copies entre les correcteurs constitue un facteur aggravant d'une situation tendue à l'excès, imposant à des professeurs une surcharge de travail préjudiciable à la fiabilité de l'évaluation. À la différence de la session 2015, le défaut de répartition des copies ne semble guère affecter les séries. En revanche, il arrive trop souvent qu'au sein d'un même jury le nombre des copies à la charge des correcteurs varie du simple au double, sans qu'il soit toujours possible d'opérer au dernier moment les réajustements équitables. L'insuffisance administrative semble manifeste dans la très mauvaise ventilation des copies de sorte que les correcteurs trouvent dans leurs lots l'intégralité des copies d'une même classe. Des cas de copies d'élèves du même établissement que le correcteur sont pointés. Ces dysfonctionnements sont récurrents dans les académies franciliennes, beaucoup plus rares dans les autres.

### *Propositions de l'APPEP*

1. Afin de permettre aux professeurs de philosophie de disposer d'un temps suffisant pour la correction de l'épreuve écrite, l'APPEP demande que la date de l'épreuve de philosophie soit avancée.
2. Elle demande également que la remise des copies aux correcteurs soit garantie dans toutes les académies dès le lendemain de l'épreuve écrite et que les dates limites de saisie des notes et des délibérations soient repoussées au maximum. Le traitement informatique des notes doit permettre de supprimer les journées – perdues pour la correction – qui séparent encore la saisie des notes des délibérations, et quelquefois même, les délibérations de l'affichage des résultats.
3. Elle attend des services académiques chargés de l'organisation de l'examen qu'ils garantissent une répartition équitable des copies, ainsi qu'une ventilation effective qui doit tendre à la constitution de lots de copies aussi homogènes que possible.
4. Elle demande enfin que le nombre de copies ne dépasse pas 100 en L, 130 en S et ES, 150 dans les séries technologiques. Un nombre trop important de copies compromet la qualité de la correction et la bonne tenue de la commission d'harmonisation.

### III - LES SUJETS

La session de 2016 n'a heureusement pas été entachée par un raté semblable au troisième sujet des séries technologiques de 2015. Les sujets ont été dans l'ensemble estimés conformes au programme et le plus souvent adéquatement formulés. Il faut se féliciter que les demandes des collègues relayées par l'APPEP semblent avoir été prises en compte. On épingle parfois les sujets qui incitent plus que d'autres à des catalogues (sujet sur l'histoire en ES), rendant improbable une problématisation ou un fil conducteur. On relève une terminologie technique difficile (sujet sur la morale en TL) et à l'inverse une terminologie si séduisante (« travailler moins pour vivre mieux ») qu'elle fait obstacle à l'examen conceptuel de la question. On regrette que trop souvent les sujets tournent autour des mêmes notions.

C'est cependant l'explication de texte qui a surtout fait difficulté. Le « problème dont il est question dans le texte » est rarement exposé, au point de rendre la notation compliquée, voire aléatoire. On estime même que la connaissance de la « doctrine de l'auteur » était requise pour comprendre les enjeux du texte, ses difficultés, sa portée et même son vocabulaire. On observe que des candidats ayant étudié Descartes ou Machiavel étaient franchement avantagés par rapport à ceux qui découvraient l'auteur en même temps que le texte. Les notes ajoutées au texte de Machiavel, censées aider les candidats, sont estimées approximatives, voire fautives et trompeuses. Mais par-delà le choix des textes, la nature de l'exercice est objet d'interrogations. Ainsi, la formulation du sujet-texte<sup>3</sup> est-elle l'objet d'interprétations divergentes, parmi les professeurs et, semble-t-il, parmi les inspecteurs également. Convient-il, par exemple, de sanctionner une copie qui ferait d'abord valoir une « compréhension précise du texte » pour ensuite s'attacher à « rendre compte du problème dont il est question » ?

L'explication de texte fut particulièrement malaisée à évaluer en séries technologiques, pour son inadaptation aux connaissances et au niveau des candidats. Si certains candidats se sont remarquablement confrontés au texte de Merleau-Ponty, une culture esthétique, dont la plupart sont dépourvus, était requise pour en comprendre les enjeux. La troisième question a donné lieu à des approches contradictoires et à des désaccords entre les correcteurs. Mais par-delà le choix du texte et le statut de la troisième question, une refonte générale de l'épreuve en séries technologiques (dissertation et explication de texte) est jugée indispensable.

Comme en 2015, les professeurs souhaitent être informés sur la façon dont les sujets d'examen sont composés puis choisis.

---

<sup>3</sup> « Expliquez le texte suivant... La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question. »

***Propositions de l'APPEP***

5. L'APPEP souhaite que les sujets, notamment ceux de la voie technologique, tiennent compte du niveau de la grande majorité des candidats.
6. Elle demande qu'une réflexion collégiale soit engagée sur l'épreuve de philosophie dans les séries technologiques.
7. Elle demande également qu'une réflexion soit organisée pour clarifier et harmoniser les attentes des correcteurs sur le sujet-texte des séries générales.
8. Elle relaie l'attente des professeurs d'informations sur la manière dont les sujets sont confectionnés et choisis.

## IV - LES RÉUNIONS D'ENTENTE ET D'HARMONISATION

### **1- La réunion d'entente**

Généralement d'une durée d'environ trois heures, la réunion d'entente est censée permettre aux correcteurs de s'accorder sur les critères d'évaluation en vue d'une notation assurée et équitable. Il est précisément attendu de la commission qu'elle apporte à chaque correcteur une vue plus claire sur les difficultés propres à chaque sujet. C'est à l'aune de ces besoins qu'est appréciée l'efficacité de la réunion d'entente. Lorsque la réunion s'est avérée décevante, le professeur déplore le gaspillage d'un temps précieux, compte tenu d'un délai de correction insuffisant. L'organisation et l'animation paraissent défailtantes quand quelques collègues monopolisent interminablement la parole ou quand on passe trop de temps sur un sujet au détriment des deux autres. On regrette souvent un temps insuffisant ménagé à l'examen du sujet, à sa richesse et ses ambiguïtés. Ce travail proprement philosophique implique que soient distingués ensuite l'analyse universitaire du sujet et le point de vue d'un élève ayant travaillé dans l'année.

La commission d'entente a paru très utile lorsqu'elle s'est attachée à établir une échelle d'évaluation au lieu de focaliser sur la note à attribuer aux copies examinées. La vision d'ensemble du correcteur est alors enrichie et son jugement mieux assuré, sans qu'il soit artificiellement prétendu le doter de critères de notation absolus et définitifs. Sauf rares exceptions, la contribution de l'IPR est fort appréciée pour ses réponses constructives apportées aux questions posées et pour ses mises au point équilibrées.

Le travail à partir de copies scannées est généralement accueilli favorablement, sous réserve que les copies soient aisément lisibles et qu'elles aient été sélectionnées de façon à offrir un échantillon de copies faibles, bonnes ou moyennes. Les correcteurs ayant travaillé sur ces copies tests préfèrent majoritairement avoir pu en pendre connaissance avant la réunion, ce qui donne le temps d'y réfléchir et d'économiser celui pris à une lecture orale fastidieuse. Il est cependant remarqué que la lecture des copies tests avant la réunion d'entente ajoute un travail supplémentaire au correcteur déjà surchargé. Cet inconvénient est pointé par la minorité significative de correcteurs qui apprécient favorablement que la commission d'entente se déroule avant le retrait des copies. Cela permet généralement d'économiser un déplacement. On y voit aussi l'occasion de discuter plus au fond des sujets eux-mêmes, car le travail sur les copies tests n'occupe généralement pas toute la réunion.

### **2- La réunion d'harmonisation**

La réunion d'harmonisation confronte les correcteurs à d'éventuelles disparités excessives dans la notation. Elle permet aussi à chaque correcteur de solliciter l'avis d'un collègue sur des copies particulièrement difficiles à évaluer. Le réajustement des notes s'effectue surtout à la hausse, même si l'on indique des modifications équilibrées entre la hausse et la baisse.

On observe une bienveillance prononcée pour les copies les plus faibles, tantôt pour s'en féliciter, tantôt pour le déplorer. On regrette une frilosité persistante pour les copies notées à partir de 15, ainsi qu'une tendance à l'écrasement des notes, pour suggérer de s'intéresser davantage aux copies notées entre 8 et 11. On s'étonne parfois de l'insistance de quelques inspecteurs pour que chaque correcteur parvienne à une moyenne égale ou supérieure à 10, quel que soit le lot de copies. Il est observé que les lots sont très inégaux, du fait notamment de la médiocre ventilation des copies. Cependant, comme pour la réunion d'entente, les

interventions de l'IPR sont très généralement estimées informées, éclairantes et pacificatrices en cas de difficultés.

Pris par le temps ou convaincus de l'inutilité de cette seconde réunion, un certain nombre de correcteurs reconnaissent ne pas participer à la commission d'harmonisation.

#### *Propositions de l'APPEP*

9. Dans les académies où il y a plusieurs commissions par série, l'APPEP demande qu'elles ne comptent pas plus de 25 correcteurs, afin de permettre à la parole de circuler plus facilement.
10. Elle souhaite la généralisation du travail sur des copies tests communes à plusieurs académies, sous réserve de leur communication rapide et ainsi de la possibilité d'une lecture préalable à la commission d'entente. Ce recours aux copies tests ne saurait servir de prétexte pour différer le retrait des copies à corriger. Les professeurs doivent disposer au plus vite de leur lot de copies.
11. L'APPEP relaie la demande de communication à tous les professeurs de l'académie d'un compte rendu des réunions d'entente dressant le bilan du travail effectué. Ces comptes rendus peuvent également être diffusés aux professeurs d'autres académies qui ont travaillé sur les mêmes copies tests. La communication de ces comptes rendus doit s'accompagner d'un rappel du devoir de confidentialité qui s'impose à tout correcteur.
12. Elle demande qu'il ne soit pas exigé des correcteurs une moyenne uniforme, qui ignore la particularité de chaque lot de copies.

## V - LE JURY

L'importance du rôle du président et du vice-président est soulignée. Comme en 2015, on observe que la présence du président est désormais le cas le plus fréquent. On s'accorde sur les critères d'une bonne présidence : être au fait des enjeux et des modalités des délibérations ou, à défaut, se montrer disposé à s'en instruire ; distribuer équitablement le temps de parole ; viser la conciliation des avis au lieu de passer outre les propositions qui lui déplaisent ; prendre le temps d'examiner les livrets chaque fois que nécessaire, favoriser la délibération efficace, ne pas proposer systématiquement des points supplémentaires... Toutefois, les attentes des professeurs sont souvent déçues. On précise cependant que le vice-président pallie souvent les défaillances du président quand ce dernier n'ajoute pas l'autoritarisme à la désinvolture. Il est noté que les professeurs de philosophie, les plus expérimentés en matière de délibérations de jury de baccalauréat, ont parfois « coaché » le président ou le vice-président. C'est alors qu'ils « ont sauvé les délibérations ».

Les jurys qui excèdent deux cent cinquante candidats sont trop lourds. C'est surtout dans ces situations que se révèlent la fatigue de tous, l'agacement du président et l'inaptitude du chef de centre. On regrette que la remontée des notes ne soit pas systématiquement précédée d'un accord de principe du jury pour rattraper un candidat. On déplore que des jurys des séries technologiques ignorent l'avis du professeur de philosophie.

### *Propositions de l'APPEP*

13. L'APPEP demande que les jurys n'excèdent pas 250 candidats.
14. Elle souhaite que les universités soient davantage incitées à s'assurer, par une préparation en amont, de la présence non seulement effective, mais efficiente de tous les présidents de jurys.
15. Elle demande à ce que, dans la mesure du possible, les professeurs ne soient pas affectés sur plusieurs jurys et, lorsque c'est le cas, que ceux-ci ne soient pas situés dans des centres d'examen différents.

### **1- La préparation de l'épreuve orale de contrôle**

Les réponses ont d'abord porté sur le temps ménagé dans l'année scolaire à la préparation de l'épreuve orale et sur l'organisation de ce temps. En valeur absolue, et proportionnellement au nombre d'heures total d'enseignement, c'est en L qu'on y consacre le plus de temps, jusqu'à vingt ou trente heures. En S, en revanche, il arrive que, faute de temps et à regret, il ne soit consacré que trois ou quatre heures à la préparation de l'oral. L'étude de l'œuvre est parfois étalée sur l'année, plus souvent concentrée sur une période, généralement la fin de l'année scolaire. Les élèves sont invités à travailler le texte chez eux, à produire des comptes rendus de lecture et à réinvestir dans leurs devoirs ce travail de lecture. Une préparation spécifique d'entraînement à l'oral de contrôle est exceptionnelle, sauf lors d'exercices en fin d'année ou après les résultats du premier groupe d'épreuves.

En contrepoint de l'objectif de l'épreuve orale, l'étude de l'œuvre suivie consolide celle des notions. Elle fait ainsi avancer la préparation de l'écrit. À travers l'étude suivie de l'ouvrage d'un auteur, il s'agit de s'approprier une œuvre maîtresse et d'en tirer un bénéfice pour sa réflexion personnelle. Mais cela n'est le plus souvent réalisable qu'en L. Ce travail patient d'approfondissement accompagne la progression pédagogique de l'année. Il peut également entraîner au troisième sujet de l'épreuve écrite dans la mesure où une lecture attentive apprend à expliquer. Toutefois, les deux épreuves diffèrent sensiblement : tandis qu'il est demandé à l'écrit d'expliquer un texte sans qu'il soit nécessaire de connaître la « doctrine de (son) auteur », à l'oral de contrôle, on attend du candidat une connaissance d'ensemble de l'œuvre dont il expliquera un passage. Au-delà, plusieurs professeurs insistent sur l'importance de l'oral dans l'enseignement de la philosophie, dans les questions et discussions d'élèves pendant le cours, mais aussi par des prestations orales personnelles sous forme d'exposés, de restitution du cours précédent, ou par d'autres voies à propos desquelles les professeurs souhaitent échanger entre eux.

### **2- Le déroulement de l'épreuve orale**

Les candidats sont très inégalement préparés. Certains connaissent le texte et les attentes de l'interrogateur, tandis que d'autres assurent tout ignorer de la nature de l'épreuve. Comme l'an dernier, plus de 40 % des candidats se sont présentés sans liste ou sans liste conforme. Quoiqu'habituelle, une telle anomalie fait problème. Certes, l'évaluation a pu généralement s'effectuer dans des conditions satisfaisantes, les professeurs s'étant munis de textes de secours. Il est cependant souligné que dans de telles conditions, l'interrogation est faussée dans la mesure où le candidat est interrogé sur l'extrait d'une œuvre qu'il ne connaît pas, alors que l'épreuve présume la connaissance de l'ouvrage figurant sur la liste. Les critères d'évaluation et de notation ne peuvent effectivement être identiques selon que le candidat est ou non muni d'une liste. Il est à plusieurs reprises signalé que, sur indication ou non des candidats, des listes ont été retrouvées dans les livrets.

Les listes inégalement consistantes compliquent également l'évaluation, le correcteur étant soit tenté de compenser trop généreusement l'explication de l'extrait d'un texte long et difficile, soit, à l'inverse, porté à avoir des attentes disproportionnées à l'égard d'un candidat ayant à expliquer l'extrait d'un texte très bref.

Des disparités sont également marquées dans l'organisation de l'épreuve orale par les centres d'examen. Alors que la qualité d'accueil et d'organisation de nombreux centres d'examen est volontiers saluée, on recense des dysfonctionnements trop fréquents qui mettent en péril la fiabilité de l'examen : retards dans le commencement des interrogations, parents autorisés à pénétrer dans l'établissement jusqu'aux portes des salles d'examen, déséquilibre incompréhensible entre le nombre de candidats le matin et l'après-midi, entraînant une désorganisation générale. Des interrogateurs soupçonnent leur centre d'examen d'avoir sciemment déséquilibré les demi-journées d'interrogation afin de réduire l'indemnité déjà dérisoire des professeurs. Des jurys ont commencé leurs travaux avec plusieurs heures de retard, pour finalement délibérer sous la pression d'impératifs horaires et de candidats excédés d'attendre des résultats qui arriveront longtemps après les délais promis. On signale en Île-de-France quelques cas de professeurs convoqués pour interroger leurs propres élèves.

### ***Propositions de l'APPEP***

16. L'APPEP propose l'organisation, pendant l'année scolaire, d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ces échanges peuvent porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie d'une œuvre au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques seraient alors mieux partagés.
17. Elle demande que soit ménagé un temps de réflexion sur l'évaluation de l'oral lors des réunions d'harmonisation afin, notamment, que les attentes communes des correcteurs soient mieux définies.

## VII - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La qualité de l'organisation administrative des centres d'examen est saluée à plusieurs reprises. Mais les désordres sont plus souvent pointés : chef de centre dépassé et irrité, numéros de salle non indiqués, listes de candidats à interroger incompréhensibles, absence de logistique pour les professeurs venus de loin et ne pouvant garer leur voiture. Il arrive que certains établissements n'aient pas l'idée d'offrir des boissons aux membres du jury. La mise à disposition de plateaux-repas est l'exception. Certains centres d'examen franciliens ont imposé en fin de délibération à tous les correcteurs une longue attente pour qu'ils recomptent les uns après les autres les copies qu'ils avaient corrigées, sous le regard vigilant d'un administratif. D'autres centres, également franciliens, ont fait perdre beaucoup de temps aux jurys en imposant avant le commencement des délibérations un recompte général des copies de chaque correcteur.

On se plaint de convocations tardives, confuses et contradictoires, d'affectations imposant des trajets épuisants, aisément évitables avec une organisation convenable en région parisienne et dans les grandes agglomérations. On regrette que dans plusieurs académies, le nombre et la série des copies ne soient pas mentionnés dans la convocation.

Des anomalies observables dans les centres d'examen semblent avoir été programmées au niveau académique. Ainsi, des lots de copies prêts à être retirés par les correcteurs dès le matin n'ont pu l'être qu'en fin d'après-midi, les services académiques préférant « maintenir opérationnels » les professeurs de philosophie pour une surveillance supplémentaire à la surveillance de l'épreuve de philosophie, les privant de ce fait d'une demi-journée de correction, alors qu'ils sont souvent accablés de copies.

Le Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) pourtant investi de la mission d'assurer la bonne marche administrative du Baccalauréat dans les trois académies franciliennes, accumule les divers dysfonctionnements qu'on trouve disséminés dans les autres académies. La mobilisation d'une rare importance des professeurs de philosophie franciliens en juin 2016 contre les conditions déplorables de correction qui leur ont été imposées devrait alerter les autorités administratives pour la session 2017.

### *Propositions de l'APPEP*

18. L'APPEP demande aux services académiques chargés de l'organisation du Baccalauréat, et tout particulièrement au SIEC, de recevoir les correcteurs afin de mieux cerner les besoins liés à leur mission et ainsi éviter les dysfonctionnements facilement prévisibles.
19. L'APPEP propose que les inspections d'académie incitent tous les centres d'examen à accueillir convenablement les correcteurs et les interrogateurs. La qualité de l'organisation matérielle et la courtoisie observées dans beaucoup d'établissements pourraient avantageusement devenir la règle.
20. Elle propose que chaque académie fasse figurer sur la convocation le nombre de copies dont le correcteur aura la charge.
21. Compte tenu du nombre généralement très élevé de copies attribuées aux correcteurs de philosophie (en moyenne, 118 par correcteur en 2015<sup>4</sup>, 121 en 2016), l'APPEP demande que la remise des copies soit garantie dès le lendemain de l'épreuve.
22. Pour la même raison, elle demande que les professeurs chargés de la correction des épreuves de philosophie soient dispensés de toute surveillance d'épreuve écrite, hormis celle de philosophie, conformément à une disposition en vigueur jusqu'en 2008. Au minimum, elle attend qu'ils ne soient pas seulement exemptés de surveillance dès la remise de leur lot de copies, conformément à la note de service n° 2016-200 du 20-12-2016<sup>5</sup>, mais également dès l'envoi des copies tests.
23. Pour éviter des déplacements excessifs et limiter sensiblement le risque que les correcteurs corrigent leurs élèves, le domicile des correcteurs, non leur résidence administrative, doit être la référence d'affectation dans les centres d'examen.

---

<sup>4</sup> [http://www.appep.net/mat/2016/01/APPEP\\_RapportBac2015.pdf](http://www.appep.net/mat/2016/01/APPEP_RapportBac2015.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=110981](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110981)

## VIII - LA RÉMUNÉRATION

En septembre 2016, 10 % des professeurs n'avaient toujours pas été payés pour la correction de la session 2015. Ce fait, à lui seul inadmissible, est révélateur d'une multiplicité d'anomalies. Les disparités entre les académies dans les délais de paiement sont difficilement acceptables : parfois fin août, comme cela devrait se faire partout, mais le plus souvent en fin d'année civile ou au printemps de l'année d'après. On déplore aussi une opacité dans les modalités de la rémunération de l'oral et de l'indemnisation des frais de déplacement. Alors que l'écrit est correctement indemnisé, l'oral devrait l'être également.

### *Propositions de l'APPEP*

24. L'APPEP demande une réévaluation substantielle de la rémunération des épreuves orales.
25. Elle souhaite que l'indemnisation des interrogations orales soit proportionnelle au nombre de candidats, quel que soit leur nombre.
26. Constatant qu'il est possible dans certaines académies de rémunérer rapidement les professeurs et de réduire l'opacité du paiement des correcteurs et interrogateurs, elle demande que toutes les académies assurent un paiement rapide des professeurs, accompagné d'un récapitulatif détaillé et compréhensible des missions rémunérées et des frais indemnisés.

## **Conclusion**

La richesse et la précision des réponses au questionnaire sur le Baccalauréat 2016 confirment la vitalité de l'enseignement de la philosophie en classes terminales et l'engagement des professeurs de philosophie malgré les difficultés, parfois immenses, et leur sentiment de n'être ni soutenus ni reconnus par l'institution.

Elles attestent du besoin des professeurs de philosophie d'être enfin entendus dans leurs revendications horaires, mais aussi d'échanger informations, analyses et propositions sur les enjeux de l'enseignement de la philosophie, par-delà les clivages, les rancœurs et les sectarismes d'un temps révolu.

En écho à ces attentes professionnelles, l'APPEP a initié en mai 2016 une réflexion renouvelée sur l'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain<sup>6</sup>, qu'elle poursuivra tout au long de l'année 2017. Un colloque est prévu à Paris le 10 juin. L'APPEP produira ensuite à l'adresse de la profession et du public un bilan d'étape de ses travaux et de ses propositions. Forte de son histoire et de l'expérience diversifiée de plusieurs générations de professeurs, l'APPEP entend ainsi contribuer au renforcement et au rayonnement de l'enseignement de la philosophie dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>6</sup> <http://www.appep.net/lenseignement-de-la-philosophie-aujourd'hui-et-demain>

**ANNEXE**

**DONNÉES CHIFFRÉES**

## I - LE CALENDRIER

### 1. Le temps dont vous avez disposé pour la correction des copies fut-il suffisant ?

Nombre de jours: 10,8

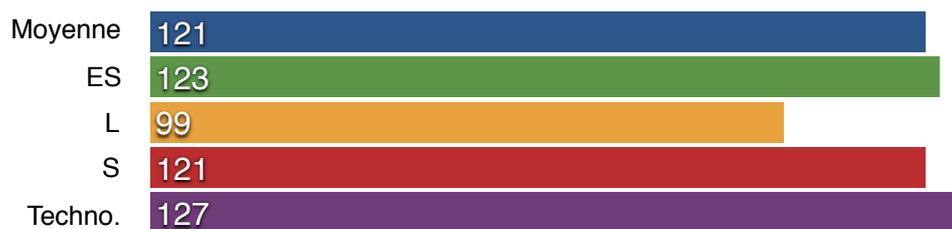


### 2. La commission d'entente s'est-elle tenue avant le retrait des copies ?



## II - LES COPIES

### 2. Combien de copies avez-vous corrigées ?



### III - LES SUJETS

#### 1. Les sujets étaient-ils formellement conformes au programme?

oui 95%  
non 5%



#### 2. Les sujets étaient-ils adéquatement formulés?

oui 90%  
non 10%



#### 3. Les sujets étaient-ils judicieusement choisis?

oui 71%  
non 29%



#### 4. Souhaitez-vous être officiellement informé sur la façon dont les sujets d'examen sont composés puis choisis ?

oui 87%  
non 13%



## IV - LA RÉUNION D'ENTENTE

### 1. Quelle fut sa durée ?

En moyenne 3h10.

Cette durée est jugée:



### 2. Avez-vous délibéré à partir de copies scannées ?



### 3. La discussion sur les sujets par la commission vous a-t-elle semblé satisfaisante ?



### 4. Un IA-IPR ou un IG était-il présent ?



### 5. Si oui, a-t-il participé au travail de la commission ?



### 6. Cette réunion vous a-t-elle aidé à corriger vos copies ?



## V - LA RÉUNION D'HARMONISATION

### 1. Est-elle maintenue dans votre académie ?

Oui, sauf Corse et étranger, comme l'année dernière.

### 2. Quelle fut sa durée ?

En moyenne 3h.

Sa durée est jugée:



### 3. Un IA-IPR ou un IG était-il présent ?



### 4. Si oui, a-t-il participé au travail de la commission ?



### 5. Si vous avez été amené à modifier vos notes, est-ce...



### 6. Pensez-vous qu'il soit utile de relire les copies notées moins de 6 ?



## VI - LES TRAVAUX DES JURYS

### 1. Le président était-il présent ?



### 3. A-t-il exercé son rôle ?



### 4. Un temps suffisant a-t-il été réservé à l'examen des livrets ?



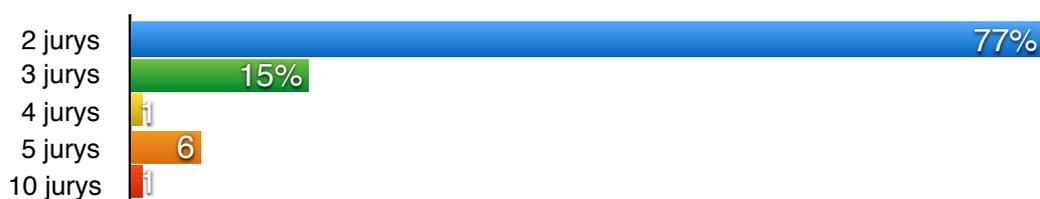
### 5. Le jury a-t-il subi des pressions ?



### 6. Avez-vous été affecté sur deux ou plusieurs jurys ?



### 7. Si oui, combien de jurys étaient concernés ?



## VII - L'ORAL

### 1. Avez-vous fait passer des oraux ?



Nombre moyen de candidats interrogés par demi-journée: 4,5.

Nombre de candidats par journée à ne pas dépasser: 10.

### 2. Des candidats se sont-ils présentés sans liste ou sans liste conforme ?

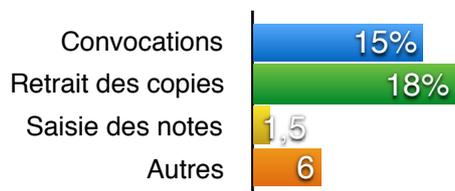


### 3. Si oui, êtes-vous parvenu à les évaluer de façon satisfaisante à partir du texte que vous avez été amené à proposer ?



## VIII - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 1. Avez-vous observé des dysfonctionnement ?



### 2. Le centre d'examen vous a-t-il correctement accueilli ?



### 3. A-t-il assuré convenablement l'organisation matérielle des travaux des jurys ?



### 4. A-t-il assuré convenablement l'organisation matérielle des épreuves orales?



## IX - LA RÉMUNÉRATION

### 1. Estimez la rémunération correcte ?



### 2. Si vous avez assuré la session 2015, avez-vous été payé ?

